



LE CONSEIL DE DISTRICT DE GRAND PORT

Les villageois sont informés que suite à la promulgation du Local Government (Amendment) Act 2018 et la publication du Local Government (Prescribed Forms) Regulations 2018, Le Conseil de District a mis sur place les facilités suivantes pour mieux informer le public sur l'application de cette loi:

HOT LINE: 627 0404

HELP DESK: Au «Land Use and Planning Department»



**De 8.45 hrs
à
16.00 hrs**

Le conseil de district appliquera la loi dans toute sa rigueur et tout cas de construction sans permis ou constructions qui ne respectent pas les critères du permis octroyé seront sévèrement traités selon les dispositions de cette loi.

En sus de démolition, la cour peut aussi infliger des amendes de Rs 100,000/- à Rs 500,000/-

Les provisions de ces lois peuvent être consultées sur notre site web <https://dcgp.mu>.

**Le Conseil de District de Grand Port
Route Royal
Rose Belle**

**S. TEELUCK
CHIEF EXECUTIVE**

21 Novembre 2018